



Le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) en collaboration avec le Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget (CIFOEB) et International budget partnership (IBP) a restitué les résultats sur l'indice de transparence du budget 2015, le vendredi 8 avril 2016, à Ouagadougou. Sur 8 pays évalués, le Burkina Faso est classé 4e.

L'Indice sur le budget ouvert (IBO) mesure le niveau de transparence et l'intérêt des populations vis-à-vis du budget dans un pays donné. L'évaluation est faite en fonction de trois composantes d'un système de responsabilité des finances publiques. Il s'agit de l'accès du public à l'information budgétaire, des opportunités pour le public de participer au processus budgétaire et du pouvoir de contrôle des institutions étatiques de contrôle, y compris la législature et la Cour des comptes. Ainsi, chaque pays est noté sur un score de 100 qui détermine son classement dans l'IBO. C'est-à-dire que plus le score d'un pays se rapproche de 100, mieux, ses populations ont accès facilement à toutes les informations liées au budget. Pour l'année 2015, une étude conduite par International budget partnership (IBP) a permis de classer 8 pays africains dont le Burkina Faso. Au cours d'une cérémonie de restitution des résultats de cette enquête, le 8 avril 2016, organisée par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) en collaboration avec le Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget (CIFOEB), il est ressorti que le Burkina Faso a eu un score de 43 sur 100. Ce qui lui a valu son rang de 4e sur les 8 pays. Les autres pays sont le Mali (1er avec 46 points), le Bénin (2e avec 45 points), le Cameroun (3e avec 44 points), le Sénégal (5e avec 43 points), la République démocratique du Congo (6e avec 39 points), le Niger (7e avec 17 points) et le Tchad (8e avec 5 points). Pour ce qui concerne le "pays des Hommes intègres", l'étude a indiqué que les trois composantes de la recevabilité budgétaire sont globalement insuffisantes. En plus du déficit de l'accès à l'information, la participation du public au processus budgétaire est également très faible avec un score de 10/100 pour une moyenne de 25.

Réduire les pouvoirs du ministre en charge des finances

« Le processus budgétaire au Burkina Faso n'offre pratiquement pas d'opportunités de participation citoyenne. De même, le contrôle budgétaire est faible dans le cas du parlement ; 39/100 et 50/100 pour le contrôle de la Cour des comptes », a expliqué la chargée de recherche au CGD, Agnès Kaboré. L'enquête a formulé des recommandations qui devront permettre au Burkina Faso d'améliorer son rang. Il s'agit de publier un budget citoyen et un rapport de fin d'année, s'assurer que le public est informé de l'objectif des engagements des finances publiques, organiser des audiences législatives sur le budget ainsi que sur les rapports d'audit et établir des mécanismes formels pour que le public aide l'institution supérieure de contrôle à formuler son programme d'audit et participe aux enquêtes d'audit. Outre ces recommandations, l'étude a préconisé que l'exécutif reçoive l'approbation préalable du parlement avant la mise en place d'un budget complémentaire, d'adopter une loi portant relecture du statut de la Cour des comptes afin de lui conférer plus d'autonomie et d'indépendance et surtout réduire le pouvoir de régulation du ministre de l'Economie et des Finances. Sur cette dernière recommandation, le directeur exécutif par intérim du CIFOEB, Hermann Doanio, a soutenu que les pouvoirs actuels du ministre en charge des finances empiètent sur le bon fonctionnement de plusieurs institutions de la République. « Le ministre fait de l'appréciation du budget, sa chose. C'est lui qui plafonne les budgets des institutions et autres départements. Il a le pouvoir de geler tous les crédits des autres départements. Il peut prendre des mesures de décaissement sans l'aval du parlement. Or, toutes les dépenses devraient passer par l'Assemblée nationale », a confié M. Doanio.

L'indice sur le budget ouvert est calculé sur la base de 109 questions sur 140 que compte le questionnaire. Il est fondé sur les huit documents budgétaires que sont : le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), le projet de loi des finances, la loi de finances et le budget adopté, le budget citoyen, les rapports en cours d'année, le rapport en milieu d'année, le rapport en fin d'année et le rapport d'audit.

Indice sur le budget ouvert 2015 : Le Burkina Faso classé 4e sur 8 pays africains

Écrit par Sidwaya

Lundi, 11 Avril 2016 07:54 - Mis à jour Lundi, 11 Avril 2016 08:01

Sidwaya